

L'abonnement à News Tank Éducation & Recherche est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank Éducation & Recherche.

Autonomie acte 2 : « Pouvoir créer des filières de manière continue » (S. Braconnier, Panthéon-Assas)

News Tank Éducation & Recherche -Paris - Interview n°330252 - Publié le 01/07/2024 à 15:04

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 05/07/2024 à 06:51



© LIPPA





« Une vraie mesure d'autonomie serait de pouvoir créer des filières de manière continue, avec l'accréditation du ministère au fil de l'eau, sur demande motivée et évaluée, en dehors du cycle quinquennal et avec une évaluation ex post », déclare Stéphane Braconnier, président de l'Université Paris-Panthéon-Assas, à News Tank le 27/06/2024.

Il s'exprime sur les pistes avancées par son université, l'un des neuf établissements pilotes choisis par Sylvie Retailleau, ministre de l'<u>ESR (Enseignement supérieur et recherche)</u>, pour initier les travaux d'une phase « préparatoire à l'acte 2 » de l'autonomie au sein de leur site à l'été 2024. Cinq thèmes leur étaient proposés : gouvernance, offre de formation, finances, patrimoine immobilier et ressources humaines.

« Nous avons identifié des mesures pour permettre plus d'agilité et de réactivité dans le déploiement de notre offre de formation et mieux répondre aux besoins des acteurs qui recrutent », indique-t-il, mentionnant notamment le besoin d'une « autonomie accrue dans la gestion des capacités d'accueil ».

Stéphane Braconnier dit également qu'il « faut trouver des moyens pour accélérer le processus de dévolution du patrimoine afin d'avoir une gestion plus agile et active de notre patrimoine. »

Une seconde phase de travail était initialement jusqu'à l'été 2025. Compte tenu de la situation politique incertaine avant les élections législatives anticipées des 30/06 et 07/07, il déclare : « Nous ne savons pas si cette dynamique aboutira, mais tant que nous n'avons pas établi que c'était impossible, nous pouvons continuer à dire qu'il y a des questions à ouvrir pour trouver des solutions ».

« Arrêter tout serait regrettable et peut-être même mortifère. Il est important de continuer, car il y a une continuité du service public. Même dans un contexte de changement de majorité, il y aura des inflexions et des accélérations, mais tout cela est aléatoire. »

La méthode de travail

Vous faites partie des neuf établissements-pilotes pour mener des actions visant à étudier la faisabilité de nouvelles mesures d'autonomie. Quelle est la méthode qui vous a été proposée ?

Le ministère de l'ESR a effectué en amont un travail d'identification des items ; nous a été communiquée une liste avec les 23 mesures sur lesquelles nous pouvions faire des propositions.

Une réunion avec la ministre a été organisée en multilatérale avec les autres établissements pilotes, le 03/04/2024. Nous avons eu ensuite une réunion bilatérale avec <u>Anne-Sophie Barthez</u>, <u>Dgesip (Directeur/rice général(e) de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle)</u> à l'époque, puis deux autres rencontres avec les Igésr. Chaque établissement est suivi spécifiquement, car les situations diffèrent.

La méthode a été très bien cadrée dès le départ par le ministère, aussi bien sur le fond que sur la forme. Elle est bien acceptée par les établissements. Il y a des points d'étapes très utiles.



Au sein de notre université, nous avons établi la liste des points sur lesquels nous souhaitons avancer et afin de présenter des propositions le 03/07, au conseil d'administration.

En quoi êtes-vous spécifiques parmi les autres établissementspilotes ?

Nos spécificités sont bien connues. La première est que nous ne sommes pas une université pluridisciplinaire. Nous avons une dominante disciplinaire (droit/économie/science politique/gestion/info com), le seul établissement du panel dans cette situation, ce qui a une incidence sur les questions de recherche.

Nous sommes également un <u>EPE (Etablissement public expérimental</u>). En tant que tel, nous avons déjà pu expérimenter un certain nombre de points, notamment sur les questions de gouvernance.

Ainsi, nous avions déjà pu expérimenter de manière beaucoup plus approfondie grâce à l'ordonnance de 2018, qui autorise plus que ce que nous pouvons faire dans l'acte 2, sur le fonctionnement du conseil académique et du conseil de la recherche.

L'objectif du ministère, au-delà du fait que nous sommes un établissement parisien, est de tenir compte de notre spécificité disciplinaire et institutionnelle.

Le 22/05, un syndicat a dévoilé un document du MESR avec 23 « nouvelles marges à prévoir dans l'acte 2 » de l'autonomie. Est-ce que le ministère était ouvert à d'autres propositions venant des établissements ?



Tenir compte de notre spécificité disciplinaire et institutionnelle »

Le document était stabilisé, mais restait ouvert. Rien n'empêchait les établissements de proposer d'autres mesures pour renforcer leur autonomie.

C'est un document de discussion, et même si nous avons été invités à choisir trois mesures, l'idée est de discuter de l'ensemble des mesures de manière collective.



Les discussions sur nos problématiques spécifiques se déroulent de manière individualisée » Chaque université a identifié les mesures qui lui paraissaient le mieux correspondre à ses besoins. Le travail se fait établissement par établissement, excepté la réunion de lancement avec la ministre. Cela représente un avantage énorme : la proximité et les discussions sur nos problématiques spécifiques, que nous avons fait identifier par nos services et avec l'Igésr, se déroulent de manière individualisée.

Formation, patrimoine et gestion RH : les pistes avancées par Paris-Panthéon-Assas

Quelles sont vos pistes de travail?

Nous ne sommes pas une université pluridisciplinaire, nous avons une discipline très dominante, avec des disciplines périphériques qui entretiennent un lien étroit avec le droit. Ces caractéristiques nous obligent à faire preuve de plus d'agilité et de réactivité, et à monter les projets plus rapidement.

Nous nous sommes donc orientés plus rapidement vers les mesures liées à la formation. Nous avons identifié des mesures pour permettre plus d'agilité et de réactivité dans le déploiement de notre offre de formation et mieux répondre aux besoins des acteurs qui recrutent.

Nos pistes de travail se concentrent sur :

• Une autonomie accrue dans la gestion des capacités d'accueil

Actuellement, le dispositif est trop contraignant, notamment en ce qui concerne la répartition géographique. Par exemple, nous avons un campus à Melun, et il est important d'avoir plus d'autonomie sur la gestion de nos capacités d'accueil globales, sur le plan disciplinaire et géographique, pour le déploiement de notre offre de formation.

Nous souhaitons pouvoir fixer nous-mêmes les capacités d'accueil dans un cadre plus souple qu'actuellement. Par exemple, aujourd'hui, nous avons 1 000 places en <u>L1 (Licence 1)</u> droit. Nous savons très bien qu'il y a un seuil en deçà duquel nous ne pouvons pas descendre. Actuellement, les capacités d'accueil sont déterminées par site et par discipline.

Nous avons besoin de plus de places à Paris et souhaitons gérer nous-mêmes les capacités d'accueil, car nous sommes les mieux placés pour savoir où sont les besoins, sans que le rectorat nous impose des contraintes trop fortes.

• La création de nouvelles filières

La création de diplômes nationaux se fait tous les cinq ans dans le cadre du contrat quinquennal. Le ministère refuse, sauf exception, toute création en cours d'exécution du contrat.

Il y a un besoin exprimé par les milieux professionnels pour créer de nouvelles filières en réponse à des besoins urgents de recrutement. Actuellement, c'est très difficile à mettre en place.

Une vraie mesure d'autonomie serait de pouvoir créer des filières de manière continue, avec l'accréditation du ministère au fil de l'eau, sur demande motivée et évaluée, en dehors du cycle quinquennal et avec une évaluation ex post.

Avez-vous des propositions sur le patrimoine?

Actuellement, il n'y a pas de dévolution du patrimoine dans les universités parisiennes. Nous faisons face à un déficit de surface et à un besoin important en espaces immobiliers. Aujourd'hui, le développement de notre offre de formation est empêché par nos contraintes immobilières. Il faut trouver des moyens pour accélérer le processus de dévolution du patrimoine afin d'en avoir une gestion plus agile et active.

L'idée est de pouvoir céder une partie de ce patrimoine pour réinvestir dans des espaces plus vastes et gérer celui-ci, comme le ferait tout établissement public. Tout cela est complexe, et la discussion sur la mise en œuvre se fait à droit constant. Nous avons besoin d'une procédure accélérée concernant le droit du patrimoine. Comment le faire alors que les textes actuels ne le prévoient pas ?

Besoin d'une procédure accélérée concernant le droit du patrimoine »

En lien avec la dévolution du patrimoine, se pose la question de la capacité des universités à faire des placements de trésorerie. Pendant certaines périodes, nous disposerions de fonds que nous pourrions placer. Il est également question de notre capacité à louer des espaces dans le secteur privé, voire au secteur privé.



Lorsque nous avons des demandes de création de nouvelles filières ou de nouveaux cours, nous constatons un manque d'amphithéâtres disponibles, ceux-ci étant occupés de 7 h à 22 h 15. Nous manquons également de salles de travaux dirigés, ce qui limite notre capacité d'accueil.

Les universités de région s'appuient beaucoup sur les collectivités locales qui les aident sur les investissements immobiliers. À Paris, nous faisons face à nos propres

contraintes d'investissement, ce qui est un défi supplémentaire étant donné le nombre élevé d'universités dans la région.

Qu'en est-il des ressources humaines?

Nous rencontrons des difficultés dans la gestion de la carrière des personnels <u>Biatss (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé</u>) et des Esas. Actuellement, nous avons peu de contrôle sur le personnel affecté à l'université.

Par exemple, lorsqu'un professeur du secondaire part à la retraite, nous devons attendre qu'il soit parti avant de pouvoir anticiper son remplacement, contrairement à ce que nous pouvons faire avec les enseignants-chercheurs. C'est une difficulté dans la gestion de la carrière des personnels. Nous militons pour avoir la main sur cette gestion.

Le ministère est ouvert à cette idée, bien que cela puisse être complexe à mettre en œuvre. Les universités doivent être équipées en moyens et compétences pour gérer les carrières des enseignants du secondaire, ce qui est différent de la gestion des <u>E-C (enseignant(s)-chercheur(s))</u> ou des Biatss. Cela nécessitera une acculturation des services RH.

Les suites compte dans un contexte politique incertain

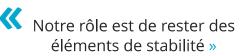
Compte tenu du contexte politique, est-ce que le calendrier peut être revu ? Est-ce que cette dynamique peut s'arrêter ?

Pour l'instant, il s'agit de continuer à travailler et d'assurer une continuité. Nous n'allons pas tout mettre en suspens simplement en raison d'un remaniement ministériel. Nous sommes obligés de continuer.

Le calendrier est très court, l'objectif d'avoir un projet de loi sur l'autonomie acte 2 paraît compliqué. Toutes les mesures ne concernent pas seulement le ministère de l'ESR.

Pour la formation, cela dépend uniquement de notre domaine. Pour la dévolution du patrimoine, nous devons imaginer des règles plus rapides. En ce qui concerne les RH, les discussions sont les plus compliquées en raison des enjeux interministériels et syndicaux.

Il y a eu appel à tout arrêter, ce qui est discutable. Nous ne savons pas si cette dynamique aboutira, mais tant que nous n'avons pas établi que c'était impossible, nous pouvons continuer à dire qu'il y a des questions à ouvrir pour trouver des solutions. C'est une voie vers l'autonomie pour pouvoir les régler. Arrêter tout serait regrettable et peut-être même mortifère.



Il est important de continuer, car il y a une continuité du service public. Même dans un contexte de changement de majorité, il y aura des inflexions et des accélérations, mais tout cela est aléatoire. Notre rôle est de rester des éléments de stabilité. La responsabilité des établissements impose de continuer à travailler dans cette direction. Si un autre gouvernement décide de faire autrement, cela sera à eux de voir. Il est toujours regrettable de s'interdire de réfléchir et de se priver d'opportunités d'amélioration.



Stéphane Braconnier

Président @ Université Paris Panthéon-Assas

Professeur de droit public @ Université Paris 2 - Panthéon-Assas

Parcours

Depuis avril 2022

Université Paris Panthéon-Assas
Président

Depuis 2007

Université Paris 2 - Panthéon-Assas
Professeur de droit public

Depuis décembre 2022

France Universités
Membre du CA

Janvier 2022 - avril 2022

Université Paris Panthéon-Assas
Président provisoire

Décembre 2020 - décembre 2021

Université Paris 2 - Panthéon-Assas

Établissement & diplôme

Président

N.c 1998	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation Agrégé de droit public
N.c 1995	<u>Université de Poitiers</u> Doctorat de droit public
N.c 1991	Université de Montréal Maîtrise de droit

_



Université Paris Panthéon-Assas

Catégorie : Universités Entité(s) affiliée(s) :

- Efrei (École d'ingénieur des technologies de l'information et de la communication)
- Centre de formation des journalistes (CFJ)
- <u>École W</u>
- <u>Isit (Institut de management et de communication interculturels)</u>

Général

Date de création 01/01/2022 (décret de création paru le 24/12/2021)

Statut EPCSCP de type expérimental

Tutelles Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la

recherche

Implantations (dont siège) Paris

Composantes L'Université Paris 2 Panthéon Assas et quatre

établissements-composantes : l'Efrei, l'Isit, le CFJ et l'Ecole W

Associés et partenaires Associé à l'Istem

Présidence Président : Stéphane Braconnier

Produits encaissables (M€)

Budget initial 2023 99,0 M€

2022 101,4 M€

Source(s): Open data MESR

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement la subvention pour charges de service public et les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

Budget initial 2023 78,8 M€

2022 75,7 M€

Source(s): Open data MESR

Fonds de roulement (en jours)

Budget initial 2023	159,6	
2022	44,6	
Source(s) : Open data MESR		
onds de roulement en jours a	charges décaissables	
onds de roulement en jours a	charges décaissables Fiche n° 13000, créée le 13/01/2022 à 12:43 - MàJ le 01/07/2024 à 15:13	

[©] News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle :** « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »